

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'ÉVÊQUE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2011

Etaient présents sous la présidence d'Alain Kanarosky :

Pour Macey : Raynald Royère, Jean-Michel Berthelot, Arnaud Silvestre, Jean-Pierre Brunet, Hubert Courteaux

Pour Saint Lyé : Denis Philippe, Anne Marie Frère, Cristelle Chantier, François Noblot, Jean-Paul Fauconnet, Françoise Nida

Raynald Royère à l'ouverture de la séance demande à faire une intervention :

- Il s'insurge contre les propos tenus par le Président lors des vœux du comité syndical au cours desquels il informait l'assemblée présente que le dossier « pour que Grange l'Évêque devienne une commune » serait de nouveau déposé à la préfecture par le collectif
- Il déplore le rôle joué par le Président dans la demande du collectif créé pour solliciter l'autonomie de Grange l'Évêque, en faisant remarquer que de ce fait, il ne défend pas les intérêts du hameau

*Le président précise qu'il se fait le devoir d'informer les évêchats et évêchates de tout ce qui concerne la vie du hameau et réfute les conclusions de Mr le Maire de Macey.*

- Il déclare que les élus de Macey ne siégeront plus tant que Mr Kanarosky sera président
- Il informe les élus de Saint Lyé, à qui il présente ses excuses, que les finances de la commune de Macey ne lui permettent pas de participer au fonctionnement du hameau en 2011

Mr Noblot tente en vain d'attirer l'attention du Maire de Macey sur les problèmes de trésorerie que rencontre le syndicat du fait du non paiement par la commune de Macey des trois acomptes réclamés sur 2011, rappelant que Saint Lyé a déjà versé 30 000 €

Le président regrette la non information de la part des élus de Macey sur le fait qu'ils ne pouvaient s'acquitter des appels de trésorerie depuis janvier 2011.

Le Maire de Macey répond qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que des solutions existent pour la gestion du personnel, et que pour le reste, comme par exemple le cimetière, une convention entre les deux communes est toujours possible.

Le président précise que bien d'autres sujets sont et seront à traiter en liaison avec les textes et réglementations en vigueur.

N'ayant plus rien à déclarer, à la demande du Maire, les élus de Macey quittent la réunion à 19h10.

Mr le Président lève donc la séance, puisque le quorum n'ait pas atteint pour discuter des points fixés à l'ordre du jour dont le vote du BP 2011.

Il informe les membres restants qu'il réunira de nouveau le comité syndical dans un délai de trois jours francs à dater de la convocation pour respecter la réglementation.

La séance est levée à 19 h 20.

Le Président,

Alain KANAROSKY